## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize

Le sept octobre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 17

<u>PRESENTS</u>: THOMAS J.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.

<u>ABSENTS</u>: ARDOUIN M.- CHATAL J.P- Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- PROVOST L.

**POUVOIR**: OILLIC J.P. à GUIHARD A.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

<u>Objet</u>: Acquisition de matériel pour le centre d'éveil à la musique

Programme 2014

Le centre d'éveil et d'expression musicale (CAEM) qui fonctionne depuis plusieurs années a pour objectif la pratique collective amplifiée au sein de cette structure dans le but de permettre aux élèves de développer leurs compétences dans ce domaine.

Pour mener à bien son projet auprès des élèves, le CAEM programme d'acquérir divers équipements pour un montant total de 1 002,35 € H.T. comprenant des enceintes, 2 micros et 2 lecteurs CD MPB USB.

Pour financer ces acquisitions programmées pour 2014, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cette affaire.

## Le conseil municipal, après délibération,

Considérant les activités mises en place le centre d'éveil à la musique,

- Décide l'acquisition en 2014 des équipements mentionnés ci-dessus pour un montant total de 1 002,35 € H.T.
- Sollicite du Département l'octroi d'une subvention pour financer ce programme
- Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer les documents se rapportant à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean THOMAS Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20131007-2013D92-DE

par délégation

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013 Publication : 08/10/2013

Pour I'"autorité Compétente"

